

**MINISTERE DE LA SANTE ET
DE L'HYGIENE PUBLIQUE**

CABINET

BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

E- - 595

ARRETE N°2023-_____/MSHP/CAB
portant nomination de la Coordonnatrice du
Programme d'appui au développement
sanitaire des régions du Plateau central et du
Centre-sud (PADS-PCCS).

VISA CFH°03460

**LE MINISTRE DE LA SANTE ET
DE L'HYGIENE PUBLIQUE**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
- Vu** le décret n°2022-0924/PRES du 21 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;
- Vu** le décret n°2023-0766/PRES-TRANS/PM du 25 juin 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2022-0966/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2022-0055/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 20 avril 2022 portant organisation type des départements ministériels ;
- Vu** le décret n°2022-0518/PRES-TRANS/PM/MSHP du 19 juillet 2022 portant organisation du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
- Vu** le décret n°2021-1383/PRES/PM/MEFP du 31 décembre 2021 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso ;
- Vu** l'arrêté conjoint n°2023-056/MSHP/MEFP du 24 février 2023 portant reclassement des projets et programmes du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
- Vu** l'arrêté conjoint n°2023-445 du 03 octobre 2023 portant création, classification, administration, gestion et fonctionnement du Programme d'appui au développement sanitaire des régions du Plateau central et du Centre-sud (PADS-PCCS).
- Sur** Proposition de Madame la Directrice générale de l'offre de soins, responsable du programme budgétaire 055 « offre de soins » ;

ARRETE

Article 1 : Madame Diane KABORE, matricule 85 911 X, Administrateur des hôpitaux et des services de santé est nommée Coordinatrice du Programme d'appui au développement sanitaire des régions du Plateau central et du Centre-sud (PADS-PCCS).

Article 2 : La Secrétaire générale du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique et la Responsable du programme budgétaire « 055 » offre de soins sont chargées chacune en ce qui la concerne, de la mise en œuvre du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

26 DEC 2023



Le Ministre

Dr Robert Lucien Jean-Claude KARGOUGOU
Officier de l'Ordre de l'Étalon

Ampliations :

- ✓ Cabinet/MSHP
- ✓ SG/MSHP
- ✓ Toutes directions centrales
- ✓ Toutes directions régionales
- ✓ DGEP
- ✓ DGCOOP
- ✓ DGESS
- ✓ PADS-PCCS
- ✓ Intéressé
- ✓ JO